

AUTORISATIONS PARENTALES POUR LES MINEURS

Je soussigné(e),

Nom :Prénom :

Parents ou Tuteurs de :

Nom :Prénom :

autorise n'autorise pas le responsable du cours, à prendre les mesures d'urgence en cas d'accident ou de nécessité.

autorise n'autorise pas la publication sur tout support photographique ou numérique (panneaux photos, presses, site internet des Pastourelles, de l'Union d'Anjou, ...) dans lesquelles apparaît mon enfant pour cette saison.

autorise n'autorise pas mon enfant à rentrer à pied ou à vélo après les cours ou les compétitions.

J'ai lu et j'accepte les conditions du règlement intérieur

Fait à Le.....

Cette autorisation est valable pour l'année en cours (de septembre 2021 à juin 2022)

Signature : (précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour accord")

PARENTS : UN PETIT PAS DANS LE CLUB

Afin de faire fonctionner le club, l'investissement de tous est important. A ce jour, 15 familles sont mobilisées pour 110 familles environ. C'est faible...

Nous vous invitons donc à rentrer dans une commission.

- Juges (sans juges pas de compétitions) Matériel
 Pôle administratif/communication Animation

Nous vous inviterons à une petite réunion à la rentrée afin de vous présenter les objectifs de chaque commission créées.

AUTORISATIONS POUR LES MAJEURS

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

autorise n'autorise pas le responsable du cours, à prendre les mesures d'urgence en cas d'accident ou de nécessité.

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom..... **Tel**

autorise n'autorise pas la publication sur tout support photographique ou numérique (panneaux photos, presses, site internet des Pastourelles, de l'Union d'Anjou, ...) dans lesquelles j'apparais pour cette saison.

J'ai lu et j'accepte les conditions du règlement intérieur

ASSURANCES (facultatif)

Les assurances "complément de perte de salaires en cas d'accidents" ne sont pas obligatoires, mais fortement conseillé pour les licenciés exerçant une activité professionnelle pouvant prétendre à une perte de salaire consécutive à un accident ayant eu lieu lors d'un entraînement ou d'une compétition.

L'assurance incluse avec votre adhésion ne couvre pas ce risque et nous vous conseillons d'être couvert par une prévoyance professionnelle ou le cas échéant par une assurance sus nommée « accidents de la vie courante » que vous pouvez souscrire auprès de votre assureur.

Fait à Le.....

Cette autorisation est valable pour l'année en cours (de septembre 2021 à juin 2022)

Signature : (précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour accord")